

Conseil Scientifique de l'UFR de Physique – 09/01/2017

Ordre du jour

- approbation du compte-rendu du 28 novembre 2016
- changement d'affectation de Sébastien Rodriguez
- tutelles des laboratoires
- préparation (dates et contenu) des quatre prochaines séances consacrées aux unités de recherche
- comité de sélection du poste de professeur
- point d'informations
- questions diverses

Présents

François Graner, Gérard Rousset, Mélissa Ridet, Sébastien Rodriguez, Christophe Goupil, Indranil Paul, Christian Ricolleau, Véronique van Elewyck, Fabien Casse, Nicolas Décamp, Sylvain Chaty, Anne Lemièrre, Christophe Deroulers, Virginie Dudons, Hakim Amara, Thibaut Houdy, Sandra Lerouge, Juliette Mangeney, François Ozanam.

Excusés

Cristiano Ciuti, Frédéric Restagno, Clément Barreau (procuration à Christian Ricolleau), Antoine Kouchner (procuration à Véronique van Elewyck), Anke Lindner (procuration à Sandra Lerouge), Arnaud Grados (procuration à François Graner), Jim Bartlett (procuration à Gérard Rousset), Dimitri Labat (procuration à Thibaut Houdy).

1. Approbation du compte-rendu du 28 novembre 2016

Le CS approuve à l'unanimité le compte-rendu du 28/11/2016.

2. Tutelles des laboratoires

- Pas d'injonction de la présidence sur la composition des différents cercles.

- Situation actuelle :

Laboratoires P7 : AIM, LUTH, LPS, LPA, GEPI, LESIA, IMNC, MSC, PMMH, LIED, LDAR, LPNHE, APC, MPQ, C2N, Institut Langevin.

En premier cercle : AIM, LUTH, LPS, LPA, GEPI, LESIA, IMNC, MSC, PMMH, LIED, LDAR, LPNHE, APC, MPQ

En deuxième cercle : C2N, Institut Langevin.

- Examen de la situation des laboratoires actuellement en deuxième cercle

L'Institut Langevin (4 EC P7) souhaite garder comme tutelles principales le CNRS et l'ESPCI pour des raisons de protection de propriété intellectuelle et préserver ses tutelles secondaires ou deuxième cercle (dont P7). Une partie de l'Institut Langevin (interface bio-médecine sans EC P7) pourrait devenir un laboratoire indépendant disjoint de P7. Un des intérêts de la tutelle P7 réside dans l'attribution des bourses doctorales (entretien avec C. Deroulers et I. Paul).

Le C2N créé en juin 2016 résulte de la fusion du LPN et de l'IEF : en deuxième cercle P7 (4 EC). (entretien avec J. Bartlett et C. Barreau)

Le CS souhaite maintenir ces laboratoires en deuxième cercle.

- Situation spécifique du GEPI et du LERMA

Le LERMA a été auditionné ce jour par la vice-présidence en présence de représentants de l'UFR. S. Rousset n'est pas contre le maintien d'une tutelle P7 au GEPI et l'octroi d'une tutelle de premier cercle au LERMA. Elle attend les recommandations de l'UFR.

Le GEPI n'a plus d'EC P7 (entretien C. Goupil et G. Rousset) : la direction du GEPI demande à conserver sa tutelle P7 premier cercle pour préserver les relations avec le laboratoire APC même en l'absence de dotation P7 (les moyens d'ingénierie au GEPI sont très importants et restent mutualisables avec les laboratoires mentionnés). À noter que l'absence d'EC conduit automatiquement à une dotation nulle. L'observatoire est favorable à la tutelle P7 pour préserver l'avenir compte tenu du lien historique existant, garder une symétrie avec la tutelle de l'observatoire sur l'APC et en particulier pour préserver la collaboration entre le GEPI et APC sur des capteurs MKIDS. Sans EC P7 et sans mention de soutien des laboratoires d'astrophysique connexes, le CS de l'UFR propose que le GEPI ne soit plus sous tutelle P7 pour le prochain contrat quinquennal.

Le LERMA (3 EC P7) a fait une demande de tutelle P7 pour le prochain quinquennal (Entretien C. Goupil et G. Rousset). L'arrivée des EC P7 permet de renforcer un axe Galaxies et Cosmologie, important pour le laboratoire. Il y a aussi un intérêt pour l'équipe en question de bénéficier de la dotation P7. Le CS propose que le LERMA soit tutelle premier cercle P7.

3. Changement d'affectation de Sébastien Rodriguez

Sébastien Rodriguez (AIM) demande à intégrer l'IPGP. Cette demande a reçu l'accord des directeurs des laboratoires concernés. Le CS donne son accord.

4. Préparation des quatre prochaines séances consacrées aux unités de recherche

Lundi 16.1 à 14h auditions potentielles des laboratoires : LPA, IL, PMMH, LDAR

Jeudi 26.1 à 14h auditions potentielles des laboratoires : LESIA, APC, AIM, LERMA, (IMNC)

Lundi 20.2 à 14h auditions potentielles des laboratoires : Laboratoires hors tutelle + laboratoires à définir

Vendredi 3.3 à 14h auditions potentielles des laboratoires : à définir

5. Comité de sélection du poste de professeur 46.3

Dans le souci que le concours soit irréprochable, N. Décamp propose que seuls les membres de rang A du conseil scientifique prennent part à la discussion sur la formation de ce comité de sélection. Après débat, le conseil décide d'associer l'ensemble de ses membres à la discussion, mais seuls ses membres de rang A pourront prendre part aux éventuels votes (avec les procurations des membres de rang A dont ils sont porteurs).

- Potentiellement : au moins 1 candidat(e) IMNC, 3 candidat(e)s MSC

- Contraintes : 8 membres minimum, 20 maximum. Nombre impair souhaité. Les membres extérieurs doivent représenter au moins la moitié du comité.

- Le CS, par souci de neutralité, se prononce à l'unanimité des rangs A contre la présence des directeurs de laboratoire dans le comité de sélection. Il souhaite également que tout autre membre des laboratoires concernés ne fassent pas partie du comité de sélection (8 votes contre 2 - rangs A).

- Le CS se prononce contre la présence de membres du comité de sélection de l'année précédente (6 votes à un – les membres de rang A du CS appartenant aux laboratoires concernés étant exclus du vote).

- Liste des membres retenus :

Membres intérieurs

Gérard Rousset

Christian Ricolleau

Alain Sacuto

Membres extérieurs

Martine Ben Amar

Cécile Sykes

Arnaud Saint-Jalmes

Elisabeth Guazzelli

Nathalie Boddaert

Brigitte Pansu

David Brasse

Médéric Argentina

Proposition de présidence à A. Sacuto (ou C. Ricolleau en cas de refus du premier)

6. Point d'informations

- L'université encourage fortement à une vraie mise en situation des candidats lors des concours de recrutement (présentation d'un petit cours par exemple). Une réflexion devra être engagée au sein du CS pour les recrutements futurs.

- Dans le futur, la réforme de la GBCP semblent restreindre les UFR dans leurs prérogatives de gestion des crédits récurrents.

- Les écoles de recherche : surveiller les appels d'offre.

- La fusion : deux délégations des directeurs d'UFR (l'une favorable et l'autre défavorable à la fusion) ont été reçues au CA du 03/01/2017, avant la séance validant la feuille de route pour la fusion.

- Lancement anticipé de la campagne des professeurs invités : les laboratoires sont invités d'ores et déjà à préparer les dossiers en amont de l'appel de l'université.